

DAJI/2020/Décision/SI/03

Décision portant validation de la sortie d'inventaire d'un véhicule Renault

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de sortie d'inventaire de biens mobiliers dont la valeur d'acquisition unitaire HT n'excède pas 10 000 €,
Vu le procès-verbal de remise pour aliénation de biens mobiliers en date du 14 mai 2019 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule :

- Renault Clio immatriculé AL-323-CX,

Ce véhicule doit être remis aux domaines pour aliénation.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 Janvier 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

